RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation André Marendaz et consorts concernant le site de Marcelin à Morges - Rénovation des bâtiments de l'agriculture à mettre à profit pour ne pas vivre d'inutiles 3ème et 4ème étapes de constructions

Rappel de l'interpellation

Préambule

Dans le courant du mois de février 2008, le Grand Conseil acceptait avec enthousiasme, rapidement, un crédit d'ouvrage de CHF 8'900'000.- destiné à financer à Morges-Marcelin la rénovation douce du bâtiment principal de l'école d'agriculture-Agrilogie, ainsi que l'aménagement de salles spéciales au Gymnase de Morges, en réponse à l'abandon du projet de création du gymnase de la Planta à Chavannes-près-Renens.

L'acceptation de ce crédit d'ouvrage répondait à la nécessité d'effectuer une rénovation douce du bâtiment principal de l'école d'agriculture (Agrilogie). Le programme prévoyait à la fois l'adaptation et la rénovation de la cuisine, l'augmentation du nombre de salles d'enseignement pour l'ensemble du site et la mise en conformité des installations techniques et des dispositions de sécurité incendie. Ce crédit d'ouvrage répondait aussi à deux interpellations : l'une s'inscrivait pour une utilisation optimale des locaux d'enseignement avec une concertation entre les départements concernés, et l'autre pour la création d'un pôle de compétences pour les "saveurs du terroir".

Lors des délibérations, la commission s'est étonnée que l'EMPD ne traite que d'un seul bâtiment, et pas également de ses locaux annexes, bâtiments "historiques" du site de Marcelin, qui sont, pour certains, dans un état de vétusté avancée ! Cette décision a été prise sur la base d'un rapport établi par la commission de programmation, désignée par le Conseil d'Etat, sur les objectifs et travaux de rénovation. Alors, que nous en sommes déjà à la deuxième étape, cette même commission concluait de procéder à la réfection des bâtiments étape par étape.

Ainsi, une première intervention portait sur l'aménagement urgent du bâtiment principal, à savoir la réfection de la cuisine et du réfectoire, les installations techniques (électricité), le changement de quelques fenêtres et divers travaux de peintures selon l'EMPD 43. Elle permettait également de créer des salles de cours supplémentaires, tant à l'intention du gymnase que du Centre d'enseignement professionnel (CEPM) ; cette excellente disposition favorisait ainsi l'intégration structurelle des différentes écoles (env. 4500 élèves) en activités sur le site de Marcelin.

Options renvoyées ou abandonnées

Sur leurs demandes, les commissaires ont reçu le rapport intitulé "Site de Marcelin. Bâtiments de l'Ecole cantonale d'agriculture. Programmation des objectifs et travaux de rénovation. Rapport du comité programmation". Ce rapport concernait le Département de l'économie, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et le Département des infrastructures.

Dans ce rapport nous pouvons lire :

"La volonté de l'Etat, confirmée par la votation populaire du 13 juin 1999, est de faire du site de Marcelin un centre multi professionnel, alliant dans un même endroit la formation Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM), de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin (ECAM), du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF), aboutissant à des métiers manuels (métiers du bâtiment, viticulteurs, cavistes, horticulteurs par exemple) à celle plus intellectuelle du Gymnase, ouvrant les portes notamment de l'Université et de l'EPFL".

Ce rapport fait part de variantes envisagées et non retenues, scénarii importants pour une exploitation optimale des locaux et autres facilités. Elles devaient également répondre aux directives énergétiques de l'Etat.

Nous relevons les scénarii principaux qui n'ont pas été retenus :

- *Exploiter les combles du bâtiment principal pour la création d'un espace culturel.*
- *Réhabiliter et affecter des locaux distincts dans le complexe de la ferme Morel, actuellement inutilisée (formation d'adultes).*
- *Aménager des locaux propres et adéquats pour les cours de formation pratique horticole, qui se donnent dans l'ancien local, vétuste, des sélectionneurs (local ASS).*
- *Aménager les locaux nécessaires à l'agrandissement de la garderie (pouponnière) déjà existante sur le site (CEMEF).*
- *Améliorer les possibilités de parking.*
- *Créer deux salles de gymnastique qui font défaut aux écoles sur le site.*

Interpellation

Au vu de ce rapport, et à l'invitation des autres députés membres de la commission d'études de l'EMPD 43 de décembre 2007, je me permets de revenir avec la présente interpellation et pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. *Au vu de la vétusté, avancée, de divers bâtiments et installations annexes d'Agrilogie, quand le Conseil d'Etat envisage-t-il d'effectuer les travaux envisagés, mais non encore retenus ?*
2. *En fonction de la réponse précédente (1), pourquoi ne pas profiter du prochain chantier de construction pour effectuer ces réfections indispensables et proposer de suite au Grand Conseil un EMPD pour la suite des travaux à effectuer sur l'ensemble du site de Marcelin ?*
3. *Quand le Conseil d'Etat va-t-il entreprendre des démarches auprès de la commune de Morges afin de connaître ses besoins éventuels en locaux complémentaires (ex : local pour les jeunes, auberge de jeunesse, garderie) ?*
4. *Au vu du budget cantonal, le Conseil d'Etat avait renoncé, temporairement à la transformation de l'école de forestiers-bûcherons au Mont-sur-Lausanne. En parallèle, son transfert à Marcelin était également étudié afin de permettre des économies d'échelle, de profiter des bâtiments existants, et d'autoriser l'utilisation de toutes les facilités logistiques (transports, repas) et pédagogiques du site (enseignement, bibliothèque). Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur l'avancement de ce projet ?*
5. *Au vu de l'importance des lieux, des différentes écoles ou institutions publiques qui y sont actives, quel mode de gouvernance le Conseil d'Etat compte-t-il à l'avenir développer à Marcelin pour y favoriser le fonctionnement et y permettre les meilleures synergies ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Penthalaz, le 15 avril 2008

(Signé) André Marendaz et 31 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Au vu de la vétusté, avancée, de divers bâtiments et installations annexes d'Agrilogie, quand le Conseil d'Etat envisage-t-il d'effectuer les travaux envisagés, mais non encore retenus ?*

   Le Conseil d'Etat souhaite privilégier des réalisations par étapes pour optimiser la répartition des dépenses annuelles entre ses nombreux projets. A cet effet, dans son projet de budget 2009 et plan d'investissement 2010-2013, le Conseil d'Etat a planifié les travaux les plus urgents pour deux groupes de bâtiments, les autres bâtiments ne nécessitant pas d'intervention à court terme. Il est prévu de rénover et réaffecter le complexe de bâtiments " Maison Moret – Bâtiment des sélectionneurs " en bâtiment administratif et de construire les nouvelles salles de gymnastique, ce qui permettra de démolir le bâtiment de la menuiserie.
   Les autres suggestions évoquées dans le rapport de programmation ne sont pas des besoins avérés qui justifieraient des travaux, les services de l'Etat concernés n'ayant pas exprimé de besoins à court terme.
   Concernant les rénovations des autres bâtiments, elles se feront par le biais du crédit cadre ou par le budget de fonctionnement le moment venu. A titre d'exemple, la rénovation et l'amélioration énergétique de l'internat se sont déroulées cet été.

2. *En fonction de la réponse précédente (1), pourquoi ne pas profiter du prochain chantier de construction pour effectuer ces réfections indispensables et proposer de suite au Grand Conseil un EMPD pour la suite des travaux à effectuer sur l'ensemble du site de Marcelin ?*

   Il est prévu de présenter successivement deux EMPD pour les travaux mentionnés en réponse à la question 1, afin de se faire succéder les chantiers annoncés. Les disponibilités budgétaires, quand bien même les finances sont meilleures, ne permettent pas d'investir plus rapidement.

3. *Quand le Conseil d'Etat va-t-il entreprendre des démarches auprès de la commune de Morges afin de connaître ses besoins éventuels en locaux complémentaires (ex : local pour les jeunes, auberge de jeunesse, garderie) ?*

   Le Conseil d'Etat n'entend pas entreprendre des démarches auprès de la commune de Morges pour déceler leurs besoins, voulant conserver le potentiel de locaux disponibles pour ceux des Ecoles logées sur le site. A titre d'illustration, l'opération menée sur le bâtiment Agrilogie est suffisamment pertinente ; elle a permis de créer 14 salles supplémentaires. Le moment venu, il sera possible d'envisager le même scénario sur d'autres bâtiments du site (CEMEF, Internat, etc…).

4.

Le projet de transfert à Marcelin a été abandonné en 2006, le bâtiment existant du Mont-Lausanne ayant été transformé l'année dernière et répondant pleinement aux besoins exprimés par le Service des forêts, faune et nature. Les travaux ont été financés par une réaffectation partielle du crédit initial, crédit de CHF 510'000.-, validée par la COFIN le 29 mars 2007. Le financement a été complété d'une subvention de CHF 116'000.- octroyé le 26 juin 2006 par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Le décompte final de ce chantier sera bouclé en principe fin 2008 dans le cadre budgétaire défini.

5. *Au vu de l'importance des lieux, des différentes écoles ou institutions publiques qui y sont actives, quel mode de gouvernance le Conseil d'Etat compte-t-il à l'avenir développer à Marcelin pour y favoriser le fonctionnement et y permettre les meilleures synergies ?*

Le Conseil d'Etat a défini un fonctionnement du site, avec une direction tri-partite (Agrilogie, Gymnase, CEPM). Cette direction a pour mission de permettre les meilleures synergies attendues et de favoriser la notion de besoins du site et non de besoins de chaque école individuellement.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 septembre 2008.

Le président :	Le chancelier :
P. Broulis	*V. Grandjean*